

Tests de connaissance du français pour acquisition nationalité française et/ou émigration au Canada/Québec (TCF)

Présentation

Créé en 2011, le TCF pour l'accès à la nationalité française a été conçu pour répondre aux nouvelles dispositions de l'accès à la nationalité française (Décret n°2011-1265 du 11.10.2011). Il est accrédité par le ministère français de l'Intérieur, de l'Outremer, des collectivités territoriales et de l'immigration. Vous souhaitez évaluer vos compétences en français pour des raisons personnelles académiques ou professionnelles.

Public, conditions d'accès et prérequis

TCF Intégration, Résidence et Nationalité

Il répond aux dispositions du décret du 30 décembre 2019 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française. Les personnes qui souhaitent acquérir la nationalité française par naturalisation ou par mariage pourront justifier de leur niveau de connaissance du français en présentant une attestation du TCF pour l'accès à la nationalité française.

TCF Québec

Il s'adresse à toute personne, quelle que soit sa nationalité ou sa langue maternelle, ayant besoin de certifier son niveau de français dans le cadre d'une procédure d'immigration permanente vers le Québec et qui, de ce fait, doit déposer un dossier d'immigration auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec.

TCF Canada

Il est destiné à toute personne, quelle que soit sa nationalité ou sa langue maternelle, ayant besoin de certifier son niveau de français dans le cadre des démarches d'immigration économique au Canada ou d'obtention de la citoyenneté canadienne et qui, de ce fait, doit déposer un dossier auprès d'Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC).

Objectifs

Le TCF est reconnu par :

- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité sous l'égide du ministère de l'Intérieur,
- le ministère de la Culture,
- le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI),
- le Ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
- les autorités universitaires,
- les centres de formation en langues,
- le monde professionnel.

Le TCF donne lieu à la délivrance d'une attestation de niveau. Comme pour tous les tests de langue, cette attestation est valable deux ans.

Être évalué un des six niveaux de connaissance du français (sauf pour le TCF CRF qui n'évalue le candidat que jusqu'au niveau B1), définis en référence au Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe (Division des Politiques linguistiques, Strasbourg, 2000 ; éditions Didier, Paris, 2001).
A1, A2, B1, B2, C1, C2.

L'attestation officielle des résultats est à joindre à votre dossier de demande d'acquisition de la nationalité française si vous avez atteint le requis pour l'épreuve demandé (voir niveau en fonction du test).

Le Cnam Pays de la Loire est agréé pour le passage du "Test de connaissance du français pour l'accès à la nationalité française" (TCF ANF), du "Test de connaissance du français pour le Québec" (TCF Québec), du "Test de connaissance du français Canada" (TCF Canada), du "Test de connaissance du français Tout Public" (TCF) et du "Test de connaissance du français carte de résident" (TCF CRF).

Voir aussi les formations en

[Langues](#)

Programme

Programme

TCF Intégration, Résidence et Nationalité

Le TCF IRN est composé de 4 épreuves obligatoires évaluant les compétences en français langue générale :

- Compréhension orale : Épreuve collective : 20 questions à choix multiple (4 choix de réponses, une seule réponse correcte)
- Compréhension écrite : Épreuve collective : 20 questions à choix multiple (4 choix de réponses, une seule réponse correcte)
- Expression écrite : Épreuve collective : 3 exercices
- Expression orale : Épreuve individuelle en face à face avec un examinateur : 3 exercices

Le TCF IRN évalue exclusivement les compétences linguistiques et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Le TCF IRN à une durée totale de 1 heure 15 :

Compréhension orale : 15 minutes

Compréhension écrite : 20 minutes

Expression écrite : 30 minutes

Expression orale : 10 minutes

TCF Québec

Le test est composé de 4 épreuves (au choix) et a une durée totale de 2 heures 22.

- Compréhension orale (29 questions à choix multiples)
Épreuve collective Durée : 25 minutes
 - Compréhension écrites (29 questions à choix multiples))
Épreuve collective Durée : 45 minutes
 - Expression écrite (3 tâches)
Épreuve collective Durée : 60 minutes
 - Expression orale (3 tâches)
Épreuve individuelle Durée : 12 minutes
- Coût de la passation du test : à partir de 150 euros

TCF Canada

Le test est composé de 4 épreuves obligatoires et a une durée totale de 2 heure 47.

- Compréhension orale (29 questions à choix multiples)
Épreuve collective Durée : 35 minutes
- Compréhension écrite (39 questions à choix multiples))
Épreuve collective Durée : 60 minutes
- Expression écrite (3 tâches)
Épreuve collective Durée : 60 minutes

- Expression orale (3 tâches)
- Épreuve individuelle Durée : 12 minutes
Cout : 190 euros

Informations pratiques

Contact

Le Cnam

165 rue de la Barre CS 10844
49008 Angers
Tél. 02 41 66 10 66
Mél. tcf@cnam-paysdelaloire.fr

Centre(s) d'enseignement

[Angers](#)

Code Stage : TCF

Bulletins d'inscription

- [TCF Intégration, Résidence et Nationalité française](#)
- [TCF Québec](#)
- [TCF Canada](#)



Besoin d'info



Tarifs



Indicateurs de résultat



Accessibilité

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL